



Association CSC Grand Nord
1 Place de Strasbourg
79000 Niort

Exercice clos le 31 Décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Association CSC Grand Nord

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CSC Grand Nord,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CSC Grand Nord relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes " Changement de méthode comptable", "Subvention Contrat Enfance Jeunesse" et "Contributions volontaires en nature" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les règles et principes comptables concernant les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

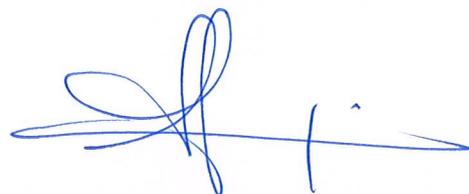
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 23 Juin 2021

Le commissaire aux comptes

ADY



Michel Apercé

Comptes Annuels

CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	EXERCICE 2020 en Euros (selon ANC 2018-06)			EXERCICE 2019 en Euros (selon CRC 1999-01)	PASSIF	EXERCICE 2020 en Euros (selon ANC 2018-06)	EXERCICE 2019 en Euros (selon CRC 1999-01)
	BRUT	AMORTIS.	NET				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations corporelles					Fonds social		
Logiciel			-	-	Subventions d'Investissement affectées à des biens renouvelables	16 900,00	16 900,00
Matériel d'activité	2 790,67	2 790,67	-	-	Subventions d'Investissement inscrites au compte de résultat	- 15 804,00	- 12 604,00
Aménagement bureaux	-	-	-	-	Autres réserves (résultats cumulés)	4 609,08	4 609,08
Matériel de transport	37 068,16	36 024,53	1 043,63	5 022,44	Report à nouveau	- 3 271,59	- 7 720,45
Matériel de bureau et informatique	7 124,57	7 124,57	-	-	Résultat de l'exercice	9 598,27	4 448,86
Mobilier	9 066,78	9 066,78	-	-	Dévolution d'apports	117 881,76	117 881,76
Autres immobilisations	-	-	-	-			
Apports immobilisés	-	-	-	-	TOTAL I	129 913,52	123 515,25
Immobilisations financières					PROVISIONS		
Titres immobilisés			-	-	Provisions pour risques	29 761,99	28 038,36
Dépôt et cautionnement versés			-	-	Provisions pour Indemnités Retraite	10 050,00	3 400,00
					FONDS DEDIES		
TOTAL I	56 050,18	55 006,55	1 043,63	5 022,44	Sur subventions de fonctionnement	14 650,00	2 500,00
					TOTAL II	44 411,99	30 538,36
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Clients et comptes rattachés	1 177,44	349,70	827,74	23,98	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Subventions à recevoir	32 077,64		32 077,64	42 891,05	Fournisseurs et comptes rattachés	17 265,35	16 827,19
Autres créances	6 029,12		6 029,12	6 317,23	Dettes fiscales et sociales	24 446,13	38 154,53
Sous total	39 284,20	349,70	38 934,50	49 184,30	Autres dettes	1 912,00	579,40
Solde Banque	102 225,85		102 225,85	77 119,69			
Solde Livret d'Epargne	77 521,44		77 521,44	82 890,84			
Solde Caisse	267,03		267,03	232,59			
Valeurs mobilières de placement			-	-			
Intérêts courus			-	-			
Sous total	180 014,32	-	180 014,32	160 243,12			
TOTAL II	219 298,52	349,70	218 948,82	209 427,42	TOTAL III	43 623,48	55 561,12
COMPTE de REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	844,04		844,04	948,87	Produits constatés d'avance	2 887,50	5 784,00
TOTAL III	844,04	-	844,04	948,87	TOTAL IV	2 887,50	5 784,00
TOTAL GENERAL I + II + III	276 192,74	55 356,25	220 836,49	215 398,73	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	220 836,49	215 398,73

Bilan 2020 arrêté par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021

(1) Solde créditeur de banque

COMPTE DE RESULTAT

CENTRE SOCIOCULTUREL GRAND NORD	EXERCICE N 31-12-2020	EXERCICE N-1 31-12-2019	VARIATION EN EUROS	Var. en %
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS DES ACTIVITES ET SERVICES	15 435,54	28 391,18	-12 955,64	-45,63
SUBVENTIONS VILLE DE NIORT	226 700,00	227 500,00	-800,00	-0,35
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	14 140,00	13 875,00	265,00	1,91
PS ET SUBVENTIONS CAF	107 110,76	110 131,12	-3 020,36	-2,74
CONSEIL GENERAL	6 500,00	6 440,00	60,00	0,93
AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 044,17	17 270,14	16 774,03	97,13
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 634,93	22 319,81	-6 684,88	-29,95
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	419 565,40	425 927,25	-6 361,85	-1,49
CHARGES D'EXPLOITATION				
CONSOMMATION TIERS	381 536,21	411 226,05	-29 689,84	-7,22
ACHATS	41 593,03	42 158,44	-565,41	-1,34
CHARGES EXTERNES	36 172,55	43 232,03	-7 059,48	-16,33
PERSONNEL EN INTERIM	10 671,30	12 043,31	-1 372,01	-11,39
PERSONNEL AFFECTE	853,72	0,00	853,72	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 479,30	31 355,57	-4 876,27	-15,55
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 888,77	6 686,93	-798,16	-11,94
SALAIRES ET CHARGES	259 877,54	275 749,77	-15 872,23	-5,76
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	38 029,19	14 701,20	23 327,99	158,68
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	19 575,70	10 752,96	8 822,74	82,05
ENGAGEMENTS A REALISER	12 150,00	0,00	12 150,00	
AUTRES CHARGES	194,50	497,38	-302,88	-60,90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	413 456,41	422 476,39	-9 019,98	-2,14
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 108,99	3 450,86	2 658,13	77,03
PRODUITS FINANCIERS	401,75	873,89	-472,14	-54,03
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	401,75	873,89	-472,14	-54,03
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 510,74	4 324,75	2 185,99	50,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 420,74	4 104,74	1 316,00	32,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 260,21	1 480,63	779,58	52,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 160,53	2 624,11	536,42	20,44
IMPOTS SUR LES SOCIETES	73,00	0,00	73,00	
RESSOURCES NON AFFECTEES / EX. ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	
ENGAGEMENTS A REALISER	0,00	2 500,00	-2 500,00	
TOTAL DES PRODUITS	425 387,89	430 905,88	-5 517,99	-1,28
TOTAL DES CHARGES	415 789,62	426 457,02	-10 667,40	-2,50
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 598,27	4 448,86	5 149,41	-115,75
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES SUPPLETIVES	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation	%
Contributions bénévoles	10 159,00	17 319,00	-7 160,00	-41,34
Valeur locative (Ville de NIORT)	66 700,97	64 741,44	1 959,53	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	76 859,97	82 060,44	-5 200,47	
TOTAL DE L'ACTIVITE	502 247,86	512 966,32	-10 718,46	-2,09

Compte de Résultat 2020 arrêté par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 220 836,49 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat positif de : **9 598,27 Euros**.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social

Les quatre missions caractéristiques nécessaires à l'agrément " centre social " :

- être un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population de proximité, en priorité.
- être un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle,
- être un lieu d'animation de la vie sociale,
- être un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Un centre socioculturel propose aux habitants des services et des activités adaptés aux besoins qu'ils ont exprimés, en coopération avec les collectivités locales (Ville de Niort ou Conseil départemental).

Un CSC accompagne aussi les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs envies et à leurs besoins.

Un centre social renforce le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire.

Un centre social est un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la dignité humaine, la solidarité, la neutralité, la mixité et la participation.

Le centre socioculturel du Grand Nord développe des activités dans 3 maisons de quartier (Cholette, Brizeaux, Quartier Nord) et dans deux autres locaux (Maison du Pontreau et Point Info Pontreau).

Déposé pour la période 2019/2022, le projet social du CSC Grand Nord validé par la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres se décline autour de trois grands axes :

- Le CSC a faim de vous connaître et de se faire connaître,
- Le CSC a soif de cultures et de Culture
- Le CSC a envie de vous faciliter la vie et de fraternité créatrice

Le territoire d'intervention est le quartier dit « Grand Nord » : il englobe les quartiers Pontreau/Colline, Cholette, Surimeau, Brizeaux, Sablières. Le territoire accueille environ 13 000 personnes.

Récapitulatif des lieux et horaires des lieux d'accueil (en période normale):

Maison de quartier Nord

Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (fermé le jeudi matin).

Maison de quartier Cholette

Mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h
Vendredi de 9h30 à 12h et 14h à 17h

Maison du Pontreau

Mardi de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

Description des moyens mis en œuvre

Moyens matériels :

- biens dont le Centre est propriétaire :Cf tableau d'immobilisations
- biens dont le Centre jouit dans le cadre d'un contrat de location ou de crédit-bail : néant
- biens mis à dispositions gratuitement : cf contributions volontaires en nature

Moyens humains :

- salariés : des salariés permanents (6,33 ETP),
- personnel intérimaire IPSO (0,30 ETP),
- personnel bénévole : membres du conseil d'administration et autres adhérents plus particulièrement actifs

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Changement de méthode comptable :

La première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 précité entraîne des changements de méthode comptables avec effet rétrospectif ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat.

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 précité et aux dispositions du plan comptable général (article 122-3 du règlement ANC n°2014-03), les reclassements opérés sont à porter au compte « Report à nouveau ».

Au titre des comptes annuels clos le 31 décembre 2020, l'association n'a pas eu de reclassement à faire.

Faits caractéristiques

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 mars 2021.

La crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La poursuite de la crise sanitaire continue à bouleverser notre quotidien associatif.

Toutes les activités de loisirs adultes sont arrêtées, une partie des missions administratives de l'équipe salariée s'effectue en télétravail. C'est le cas par exemple des réunions d'équipe hebdomadaires.

L'accueil public est ouvert 2 jours par semaine à la maison de quartier nord, l'accès aux ordinateurs se fait sur rendez-vous. Les événements festifs et tout public ne sont plus programmés.

Les conseils d'administrations mensuels s'effectuent en « mixte » c'est à dire 6 personnes en présentiel maximum et les autres en visio.

Concernant les activités autorisées à reprendre par autorisation préfectorale, elles sont soumises au protocole sanitaire en vigueur et à une limite de jauge dans chaque pièce.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	3 ans,
Mobilier de bureau et informatique	3 et 5 ans,
Mobilier	5 ans,
Autres matériels	5 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir dont : 32 077,64 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Engagements de départ à la retraite :

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0,60%.

Le montant de la dette actuarielle ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 19 711,99 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 14 650 euros.

Subventions Contrat Enfance Jeunesse

A défaut de mode de calcul connu à ce jour, la subvention 2020 relative au Contrat Enfance Jeunesse a été comptabilisée dans les comptes annuels 2020 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive, soit 14 140,00 €.

Lorsque le montant définitif de cette subvention 2020 sera connu, l'écart qui pourrait apparaître entre ce montant et le montant comptabilisé dans les comptes annuels 2020, occasionnerait une charge sur le ou les exercices postérieurs à 2020.

De même, la subvention 2019 relative au Contrat Enfance Jeunesse avait été comptabilisée dans les comptes annuels 2019 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive soit 13 875,00 €. Elle a été évaluée pour un montant de 12 097,00 €, générant ainsi une charge exceptionnelle de 1 778,00 € (13 875,00 € - 12 097,00 €) dans les comptes de l'exercice 2020.

Toutefois une provision pour risque de perception partielle de cette subvention Contrat Enfance Jeunesse a été dotée à hauteur de 4 500 € en retenant pour 2020 la proportion de la subvention 2019 encaissée par rapport au montant de la convention attributive.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat pour l'Association Grand Nord a été quantifié uniquement pour les administrateurs de l'Association. Par conséquent, les « contributions des bénévoles » ont été évaluées pour ces administrateurs pour un montant de **10 159 euros**.

Ce montant a été déterminé en valorisant le temps passé par les administrateurs en fonction de la nature de l'activité bénévole, sur la base d'un taux horaire global (coût des charges sociales inclus) comme suit :

- gouvernance : 27 € par heure
- activités et logistique : 14 € par heure

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux par la Ville de Niort pour **66 700,97 euros**.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)

ENGAGEMENTS**CRÉDIT BAIL**

NATURE DU CRÉDIT-BAIL	Montant restant dû à la date du Bilan
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS	Montant
EFFETS ESCOMPTES NON ÉCHUS AVALS ET CAUTIONS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :	Néant
TOTAL (1)	
(1) dont concernant : <ul style="list-style-type: none">. les dirigeants. les filiales. les participations. autres entreprises liées	

DETTES GARANTIES PAR DES SURÉTÉS RÉELLES

DETTES GARANTIES / NATURE DES GARANTIES /BIENS DONNES EN GARANTIE	Montant
	Néant

Centre Socio-Culturel Grand Nord

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS DEDIES en 2020

SUBVENTIONS	ACTIONS	DEBUT EXERCICE	DOTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
CAN	Fête de la Colline	2 500,00		-	2 500,00
DDCSPP	Quartier d'automne		3 000,00		3 000,00
ACSE	CLAS Collège		1 500,00		1 500,00
Ville de Niort	Projet séjour Paris		1 500,00		1 500,00
Région	Art brut		1 300,00		1 300,00
Ville de Niort	Friday Family		2 200,00		2 200,00
CAF	CLAS Bonification		1 200,00		1 200,00
CAF	Café des parents		800,00		800,00
CAF	Assistante maternelle		650,00		650,00
TOTAL		2 500,00	12 150,00	-	14 650,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Adhérents et comptes rattachés	1 177,44	1 177,44	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	32 077,64	32 077,64	
. Débiteurs, créditeurs divers	6 029,12	6 029,12	
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	844,04	844,04	
TOTAUX	40 128,24	40 128,24	

PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers			
AUTRES DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 265,35	17 265,35	
Dettes fiscales et sociales	24 446,13	24 446,13	
Autres dettes :			
. Crédits divers	1 912,00	1 912,00	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	2 887,50	2 887,50	
TOTAUX	46 510,98	46 510,98	-

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel d'activité	2 790,67			2 790,67
Matériel de transport	37 068,16			37 068,16
Matériel bureau & informat.	7 124,57			7 124,57
Mobilier	9 066,78			9 066,78
TOTAL GENERAL	56 050,18	-	-	56 050,18

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Matériel d'activité	2 790,67			2 790,67
Matériel de transport	32 045,72	3 978,81		36 024,53
Matériel bureau & nformat.	7 124,57			7 124,57
Mobilier	9 066,78			9 066,78
TOTAL GENERAL	51 027,74	3 978,81	-	55 006,55

TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants	185,50	349,70	185,50	349,70
Pour risques et charges	3 400,00	4 500,00	3 400,00	4 500,00
Pour charges à répartir		5 550,00		5 550,00
Retraite	24 638,36	5 197,19	10 123,56	19 711,99
TOTAL GENERAL	28 223,86	15 596,89	13 709,06	30 111,69

TABLEAU des MOUVEMENTS des SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
CAF 2016 - Véhicule	16 000,00			16 000,00
CAF 2016 - Matériel informatique	900,00			900,00
TOTAL GENERAL	16 900,00	-	-	16 900,00

Quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
CAF 2016 - Véhicule	11 704,00	3 200,00		14 904,00
CAF 2016 - Matériel informatique	900,00			900,00
TOTAL GENERAL	12 604,00	3 200,00	-	15 804,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)

ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Collectifs	5 521,23
Fournisseurs - Factures non parvenues	11 744,12
- Charges locatives salle mosaïque	619,48
- LASER GAME	308,00
- Maison de l'Europe - SVE	1 120,00
- Eau	500,00
- Gaz	1 200,00
- SACEM/SACD	250,00
- EDF/SEOLIS	810,00
- IPCO Foulées Cholette	303,75
- Journal officiel	100,00
- CSC Les Chemins Blancs	225,79
- CHAUVIN Traiteur	727,10
- KARTING	180,00
- ADY Mr APERCE	5 400,00
TOTAL	17 265,35

Autres dettes	
Clients - Avoir à établir (remboursement locations salles)	1 832,00
Clients - Avances et acomptes	80,00
TOTAL	1 912,00

Dettes fiscales et sociales	
Personnel - charges à payer	19 254,13
URSSAF	5 539,00
SNM Prévoyance	211,99
MEDERIC Retraite	3 404,78
SOLIMUT	246,74
Congés payés et précarité	9 851,62
Etat - Charges à payer	5 192,00
Régie des déchets	1 115,00
UNIFORMATION	3 657,00
PAS	3,00
Redevances Télévisuelles	417,00
TOTAL	24 446,13

Produits constatés d'avance	
Locations salles	60,00
ASSO ATOUT CŒUR projet jeunes 2021	1 500,00
Erreur banque	165,00
Cartes adhésion	1 162,50
TOTAL	2 887,50

Centre Socio-Culturel Grand Nord**PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)****ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION**

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectifs NOE	78,70
Clients à recevoir	1 098,74
- Fédération CSC	42,20
- CSC - Remboursement Kit Noël	792,54
- CSC - Stage escalade	264,00
TOTAL	1 177,44

Autres créances	
Fournisseurs - Avances et acomptes	5 855,12
- MAIF 2021	5 855,12
TOTAL	5 855,12

Subventions à recevoir	
Contrat Enfance Jeunesse	4 242,00
Prestation CAF PS Globale	18 136,25
Prestation CAF PS Animation Famille	6 896,40
Prestation CAF Centre de Loisirs	1 518,29
CAF	730,00
CAF Aides aux loisirs	554,70
TOTAL	32 077,64

Produits divers à recevoir	
Sortie caisse (espèces en attente à la banque)	174,00
TOTAL	174,00

Charges constatées d'avance	
SECURITAS	143,46
ENGIE	700,58
TOTAL	844,04

Centre Socio-Culturel Grand Nord

PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)

Transferts de charges	
Remboursement de frais MAIF (camion vandalisé)	764,43
Remboursement frais divers	1 161,44
TOTAL	1 925,87

Charges exceptionnelles	
CAF Aides aux temps libres	364,50
Contrat Enfance Jeunesse 2019	1 778,00
Ecart caisse	8,00
Déchets sous-estimés	82,59
UNIFORMATION écart remboursement	10,72
ADY sous-estimé	16,24
Divers	0,16
TOTAL	2 260,21

Produits exceptionnels	
Cession massicot	80,00
Redevance TV 2017 non reçue	138,00
PS CAF ALSH	208,74
VDN charges locatives sur-estimé	88,64
Clients NOE	213,70
Chèques non-passés en banque	151,00
Facture médailles foulées 2014 non-reçues	84,00
Travaux 2014 factures non reçues	1 250,00
Divers	1,66
TOTAL	2 215,74

Quote-part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	
Subvention CAF/ équipement véhicule	3 200,00
TOTAL	3 200,00

Centre Socio-Culturel Grand Nord**PÉRIODE du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (12 mois)**

Subvention Ville de Niort	226 700,00
- Fonctionnement global	223 000,00
- Projets	3 700,00
Subvention CAF	107 110,76
- P.S. CAF Animation globale	64 718,80
- P.S. CAF Famille	22 988,00
- P.S. CAF C.S.L.H.	4 824,96
- Aide aux Loisirs	2 103,00
- P.S. CAF CLAS	6 326,00
- autres concours CAF	6 150,00
Subventions Enfance jeunesse	14 140,00
- Contrat Enfance Jeunesse	14 140,00
Subvention autres	40 544,17
Etat - Adultes relais	12 065,17
ACSE	1 500,00
DDCSPP	12 039,00
CONSEIL GENERAL	6 500,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	2 000,00
Vacances ouvertes	3 910,00
REGION	2 530,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	388 494,93